



Mardi 27 juin 2017

Bureau - Conseil de la Métropole

Les élus du Conseil de la Métropole Rouen Normandie se sont réunis hier soir en Bureau et en Conseil. Lors de cette séance de nombreuses délibérations ont été adoptées notamment concernant la politique de l'habitat, la politique de la ville, mais également les collaborations culturelles entre la Réunion des Musées Métropolitains et des musées nationaux, l'adoption du compte administratif 2016 sans oublier les financements pour les projets communaux.

La Métropole crée un Fonds d'Aide aux Grands Investissements sur les Piscines (FAGIP)

Le territoire compte de 20 équipements, soit 35 bassins, permettant d'assurer l'apprentissage et la pratique de la nage au plus grand nombre. Un consensus de non prise de compétence par la Métropole a été décidé par les communes dotées d'un équipement, les maires souhaitant assurer leur gestion. Avec pour moyenne d'âge 39 ans par équipement, la question de l'intervention de la Métropole s'est posée en soutien aux communes. Ainsi, la Métropole a décidé de mettre en place un fonds de concours visant à favoriser la pratique de la natation et à soutenir l'investissement des communes de son territoire pour les constructions et les réhabilitations des piscines communales.

D'octobre 2016 à juin 2017, un groupe de travail composé d'élus communaux et métropolitains s'est réuni pour poser un diagnostic sur le financement des équipements nautiques et proposer des modalités d'intervention aux communes membres.

Les besoins d'investissements des communes concernées sont estimés entre 37 à 71 millions d'euros sur les 5 prochaines années. Ainsi, **la Métropole pourrait potentiellement contribuer aux projets communaux via le dispositif du FAGIP pour un montant estimé entre 10,5 à 17,7 millions d'euros d'ici 2021.**

Ce Fonds d'Aide aux Grands Investissements sur les Piscines (FAGIP) concernera tous les investissements communaux dans les piscines sur le territoire de la Métropole notamment les nouvelles constructions, les extensions, les réhabilitations, les travaux d'équipement comme les mises aux normes (accessibilité, économies d'énergie).

Le taux de prise en charge sera **de 30% du montant hors taxe par projet déposé auprès de la Métropole**. Chaque fonds de concours attribué dans le cadre du FAGIP ne pourra excéder 2 millions d'euros par projet. Par ailleurs, les projets éligibles au FAGIP devront présenter un minimum de dépenses d'investissement de 500.000 € HT.

Le FAGIP peut être cumulé avec les autres fonds de concours de la Métropole et notamment le FSIC. La totalité des fonds de concours de la Métropole pour chaque projet ne pourra pas excéder la part de financement de la commune.

La Métropole souhaite se concentrer sur le « savoir-nager » et donc les travaux directement pour les équipements directement liés à l'apprentissage et à la pratique de la nage. Aussi seront exclues les dépenses d'investissement dédiées aux activités « ludiques » des équipements nautiques sauf si celles-ci contribuent au développement de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ou souffrant d'un handicap.

Un nouveau soutien aux communes pour l'enseignement musical

Suite aux problématiques rencontrées par les communes dans leur participation au financement des établissements d'enseignement musical, la Métropole prend cette année une nouvelle initiative de solidarité en accordant une nouvelle dotation aux communes qui une aide financière aux structures d'enseignement artistique disposant d'un projet d'établissement défini ou en cours d'élaboration. **Cette aide (qui consiste en une nouvelle part de la Dotation de solidarité communautaire – DSC) serait allouée par la Métropole sur 3 ans (2017, 2018, 2019), pour un montant total de 1 280 000 € par an.**

Adoption du compte administratif 2016 : une gestion rigoureuse, une politique d'investissement ambitieuse en faveur des services publics et de la relance de l'économie

La Métropole a adopté son compte administratif pour l'année 2016. Réalisé par le cabinet FCL, spécialisé dans les collectivités locales, ce document met en évidence trois éléments : la modération de la fiscalité, sensiblement inférieure à la moyenne des métropoles ; la rigueur de la gestion ; et le rythme soutenu de l'investissement. Trois éléments qui signifient que la Métropole contribue à relancer l'économie.

- Une fiscalité sur les entreprises modérée, avec notamment le taux le plus bas de France pour une métropole s'agissant de la CFE (cotisation foncière des entreprises)
- Pas d'impôt en plus pour les ménages
- Une dette maîtrisée, dans son montant et dans son coût
- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement, avec notamment un taux de frais de personnel (la masse salariale représentant 17.6% des charges générales de fonctionnement) qui reste parmi les plus bas de France
- Un maintien du rythme des investissements (150 M€ réalisés), qui contribuent directement à soutenir l'emploi local
- Le renforcement du soutien financier aux communes, avec la progression de la dotation de solidarité communautaire (+ 5,9%) montée en charge du fonds de soutien aux investissements communaux

2016 est la 2ème année d'existence de la Métropole Rouen Normandie, suite à la transformation de la CREA. Les évolutions institutionnelles ayant des conséquences au plan financier se sont poursuivies en 2016 avec le transfert de compétences communales et Départementales (voirie du Département, musées) qui expliquent la hausse constatée des frais de personnels et celle de la dette.

L'exercice budgétaire 2016 se caractérise ainsi par :

- I. **Un niveau d'épargne brute stable**, malgré l'accentuation de la contribution au redressement des finances publiques (baisse de 4,3 M€ de la dotation d'intercommunalité en 2016, qui marque ainsi la première année de contribution importante de la Métropole Rouen Normandie au redressement des comptes publics, qui avait été atténuée en 2015 du fait de la bonification des dotations liée au passage en Métropole)
- II. **Un effort d'investissement soutenu : 150 M€** de dépenses d'investissement hors dette ;
- III. Un encours de dette qui augmente sous l'effet de la dette transférée par le Département du fait du transfert de la compétence voirie : l'encours passe ainsi de 297 à 352 M€ ;
- IV. Au final, des ratios budgétaires qui restent satisfaisants et traduisent des fondamentaux financiers sains : un taux d'épargne brute élevé, stable par rapport à 2015 (20.4%) et supérieur à la moyenne ; et une capacité de désendettement à 3.1 années (la moyenne pour les métropoles étant de 5 années).

La situation financière de la Métropole lui confère une **capacité à faire face à l'accentuation des contraintes financières** pesant sur les collectivités.

La Métropole engagée pour la cohésion sociale

1/Une politique volontariste pour l'habitat

L'accès de tous à un logement est un élément essentiel de la solidarité. L'État délègue à la Métropole, pour une durée de 6 ans (2016-2021), la compétence pour décider de l'attribution des aides publiques en faveur de l'habitat privé et du logement social.

Cette délégation est un outil pour mettre en œuvre les objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH) et permettre de mieux articuler l'attribution des aides de l'État et de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) avec les aides propres de la Métropole.

La Métropole Rouen Normandie met en œuvre une politique de l'habitat dynamique pour construire un territoire équilibré, solidaire et agréable à vivre.



©T.Boivin/Métropole Rouen Normandie

⇒ Éléments de bilan 2016

La Métropole poursuit sa politique d'aide au développement et à la rénovation des logements dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) en engageant près de 10 M€. **La Métropole a renouvelé avec l'État sa convention de délégation des aides à la pierre pour une période allant de 2016 à 2021.** Elle définit notamment les objectifs de production de logements sociaux et de réhabilitation du parc privé ainsi que les crédits mis à disposition par l'État. En 2016, le bilan du PLH est très positif avec des objectifs tenus. En quelques chiffres :

- ✓ Au titre de la délégation des aides à la pierre
- **746 logements locatifs sociaux** ont été agréés sur le territoire métropolitain dont 696 logements constituant une offre nouvelle et 50 logements occupés, pour un montant de subvention de 1 054 500 € ;
- **140 logements privés ont été réhabilités** en 2016 pour un budget de 1 495 077€ ;
- ✓ Au titre des financements propres de la Métropole

- **2,5 M€ de subventions** ont été mobilisés par la Métropole sur ces crédits propres pour le financement de la production de **815 logements sociaux agréés au titre de la délégation des aides à la pierre** en 2015;
- **1 771 500€ pour la réhabilitation de 888 logements sociaux**
- 172 000€ au titre de l'aide à la réhabilitation du parc privé

Parmi les autres leviers mobilisés en faveur du logement, citons le soutien apporté à travers l'intervention du fonds de minoration foncière, les aides pour l'accès social à la propriété (45 logements) ainsi que le soutien à des opérations répondant à des besoins spécifiques.

⇒ Perspectives 2017-2018

Dans le cadre des aides à la pierre pour la période 2017-2018, les bailleurs sociaux et les promoteurs envisagent la réalisation de :

- 832 logements sociaux en 2017 et 811 en 2018
- 98 logements en résidences collectives en 2017 et 67 en 2018
- 168 logements sociaux en reconstruction suite à démolition en 2017 et 14 en 2018
- 177 logements en location-accession en Prêt Social Location-Accession (PSLA) en 2017 et 95 en 2018,
- 41 logements intermédiaires en 2017,
- 175 logements en Prêt Locatif Social privés (PLS) en 2017.

2/ Contrat de Ville : l'outil de la cohésion sociale

La Métropole s'attache à garantir une équité territoriale, pour construire une ville pour tous, basée sur l'intégration et l'égalité.

Le Contrat de Ville a pour ambition d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires et faire participer pleinement ces territoires à la dynamique de développement de la Métropole.

La Métropole épaula les communes dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des actions à l'échelle des quartiers prioritaires. Elle coordonne en particulier la programmation financière des actions. Elle anime aussi le réseau des agents communaux en charge de la politique de la ville et organise des réunions thématiques afin de diffuser des bonnes pratiques.



En quelques chiffres, le bilan 2016 du Contrat de Ville :

- **7 802 169€ budget global pour 134 actions ;**
- 757 810 € participation de la Métropole (534 784 € pour les communes signataires du contrat de ville et 229 000€ aux associations) ;
- 9 dispositifs d'accompagnement personnalisé pour le volet éducation et réussite scolaire cofinancés par la Métropole ;
- 10 dispositifs d'accompagnement des demandeurs d'emploi cofinancés par la Métropole ;
- 4 maisons de la justice et du droit cofinancées par la Métropole pour le volet accès aux droits.

Dans le cadre du Contrat de Ville 2015/2020, l'État a accordé pour 2016 une subvention de 1 930 711€ aux communes avec une répartition selon le nombre d'habitants de leurs quartiers prioritaires.

Soutien à l'innovation dans les quartiers

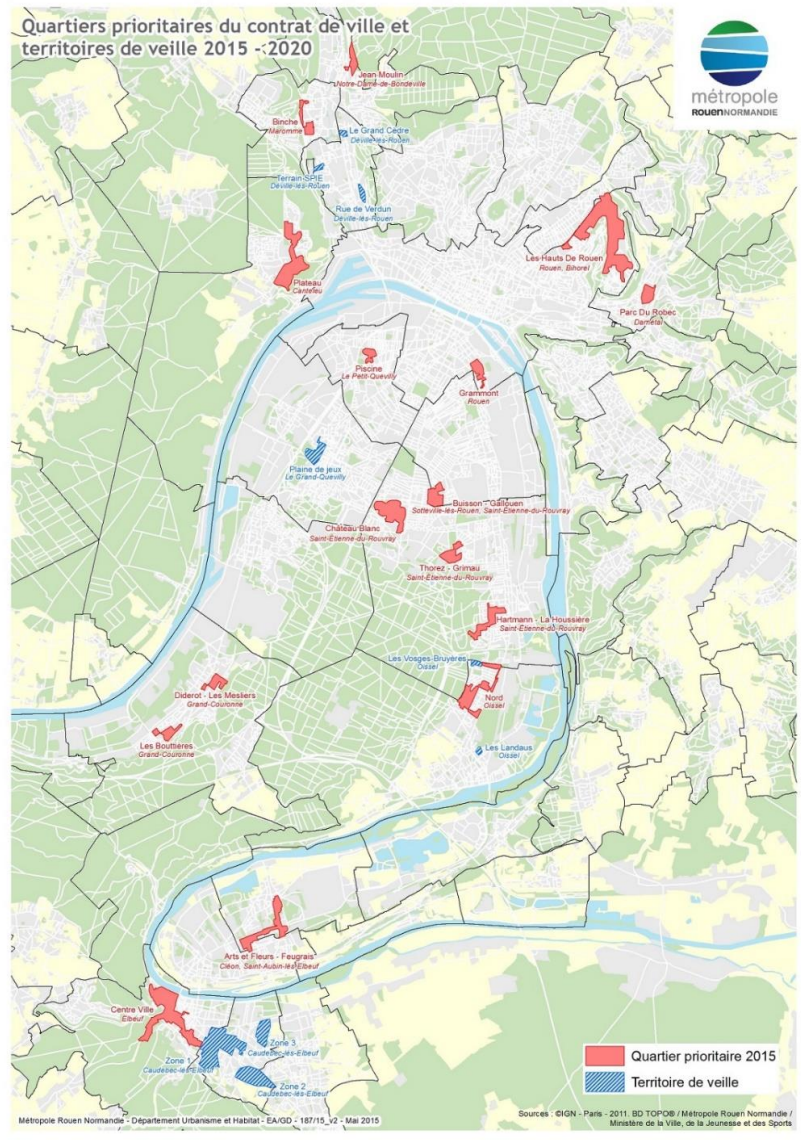
Avec le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), la Métropole a acquis une expertise en matière d'accompagnement des personnes, de mise en place de parcours d'insertion professionnelle favorisant leur retour à l'emploi et développé un réseau d'entreprises partenaires. Le PLIE accompagne 1 000 demandeurs d'emploi par an, dont un tiers sont issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Dans le cadre de l'appel à projet de la Région Normandie « Soutien à l'innovation dans les quartiers », la Métropole soutiendra financièrement à hauteur maximum de 30 000€ les projets retenus



Quartiers prioritaires et territoires de veille

Quartiers prioritaires du contrat de ville et territoires de veille 2015 -2020



Les 16 quartiers prioritaires sont répartis sur 14 communes. Ils représentent une population de 46 710 habitants.

Sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie ont été retenues au titre des quartiers prioritaires, les communes de :

Bihorel, Canteleu, Cléon, Darnétal, Elbeuf, Grand-Couronne, Maromme, Notre-Dame-de-Bondeville, Oissel, Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Étienne-du-Rouvray et Sotteville-lès-Rouen

Les 9 territoires de veille active que compte le territoire de la Métropole sont répartis sur 4 communes.

Sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie ont été retenues au titre des territoires de veille active, les communes de :

Caudebec-lès-Elbeuf, Déville-lès-Rouen, Grand-Quevilly, Oissel

Solidarité territoriale : la Métropole soutient les projets des communes

Le Fonds de Soutien à l'Investissement des Communes (FSIC) est le fonds de concours qui vise à soutenir l'investissement des 71 communes de la Métropole. Il est doté de 60 M€ sur la période 2016-2020. En 2017, la totalité des fonds s'élèvera à 6,01 M€.

Après plus d'un an d'existence, 235 dossiers ont été traités ou sont en cours de traitement par la Métropole, ce qui représente près de 15 millions d'euros de subventions accordées par la Métropole aux communes. **39 communes ont fait appel à ce fonds de concours** qui peut être sollicité pour 4 thématiques : l'accessibilité, les bâtiments communaux, les espaces publics non métropolitains, et les opérations de renouvellement urbain dans le cadre de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

Le FSIC est cumulable avec d'autres subventions comme l'aide régionale à la rénovation thermique de bâtiments ou pour les communes de moins de 4 500 habitants avec le Fonds d'Aide aux Aménagements.

Dans le cadre de ces deux fonds (FSIC et FAA), **la Métropole attribue des subventions lors de ce Conseil près de 2,3 M€** aux communes pour :

1) L'accessibilité des personnes à mobilité réduite

- Ymare : 80 516 € pour la reconstruction du groupe scolaire de la commune ;
- Sotteville-lès-Rouen : 58 422 € pour des travaux de la salle communale Lods et l'école Raspail ;
- Duclair : 22 720 € pour les bâtiments communaux (local bouliste, théâtre municipal, équipement sportif et salle des Halettes) ;
- Oissel : 105 830 € pour la mise en conformité de nombreux bâtiments municipaux ;
- Grand-Couronne : 12 500€ pour la réalisation du programme de mise en accessibilité pour l'année 2017 ;
- Freneuse : 1 031€ pour la réalisation des accès à l'école maternelle et à la salle des fêtes Bouchor ;
- Elbeuf-sur-Seine : 50 450 € pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux qui seront réalisés en 2017 ;
- Notre-Dame-de-Bondeville : 106 176 € pour des travaux de mise en conformité

du centre de loisirs, du groupe scolaire Jean Moulin et du local servant à la banque alimentaire ;

- Malaunay : 41 230€ pour des travaux d'accès pour le groupe scolaire Miannay ;
- Saint-Pierre-de-Varengueville : 2 755 € pour des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux.

2) La réalisation de travaux de rénovation énergétique, des équipements mais aussi de la restauration du patrimoine communal

- La Neuville-Chant-d'Oisel : 5 829 € pour l'isolation de l'école Georges Brassens ;
- Montmain : 11 600 € pour l'installation d'une nouvelle chaudière dans la salle des fêtes et des travaux de rénovation des bâtiments municipaux ;
- Saint-Aubin-Celloville : 25 035 € pour des travaux dans différents bâtiments communaux (mairie, école maternelle, école élémentaire...);
- Oissel : 7 394 € pour divers travaux de menuiserie dans différents bâtiments communaux ;
- La Bouille : 17 101 € pour la réfection de la toiture de l'église ;
- Mesnil-Esnard : 8 890 € pour des travaux de restauration de l'église Notre-Dame, élément remarquable du patrimoine communal ;
- Grand-Couronne : 78 667 € pour des travaux d'amélioration des bâtiments communaux ;
- Elbeuf-sur-Seine : 40 385 € pour des travaux du groupe scolaire Daudet et l'aménagement du mur d'enceinte rue Abbé Becquet ;
- Petit-Quevilly : 343 600 € pour la restauration, l'extension et la mise en conformité de l'école Jean-Baptiste Clément ;
- Notre-Dame-de-Bondeville : 21 060 € pour des travaux de réhabilitation de toiture et désamiantage de l'école maternelle André Marie ;
- Rouen : 183 873 € pour le remplacement de la couverture du cœur de l'église Saint-Hilaire, des travaux énergétiques à l'ancienne école Colette Yver et la démolition et le désamiantage des « Lods ».

3) Les aménagements sur l'espace public communal (parcs et jardins, aire de jeux, sécurité des abords des bâtiments publics...)

- Gouy : 34 417 € pour l'aménagement d'un terrain multisport avec piste d'athlétisme et aire de jeux ;
- Montmain : 2 693 € pour l'installation d'une structure de jeux extérieurs ;
- Oissel : 26 284 € pour l'installation de jeux et de sols souples dans divers lieux de la commune (écoles, parc, aires de jeux) et la mise en place de mobilier urbain (corbeilles, bancs, barrières...)
- Le Grand-Quevilly : 420 000 € pour l'aménagement des structures sportives du Chêne à Leu : remplacement du terrain d'honneur par un terrain hybride, création



Dossier de presse Métropole Rouen Normandie

d'un terrain de football en gazon synthétique, création d'éclairage pour les deux terrains ;

- **Grand-Couronne** : 120 000€ pour la réalisation d'un parc urbain et d'une salle destinée à la remise en forme sur le site du complexe sportif Alex Jany ;
- **Petit-Quevilly** : 320 000 € pour des travaux au complexe sportif Jacques Gambade et des travaux de réfection des cours d'écoles élémentaires G.Mérêt et P.Picasso ;
- **Notre-Dame-de-Bondeville** : 6 141 € pour la mise en sécurité des abords des écoles Jean Moulin et André Marie ;
- **Malaunay** : 45 667€ pour des travaux de requalification des terrains de football André Sintès ;
- **Duclair** : 71 430 € pour la construction de deux halles de marché et la réhabilitation des sanitaires extérieurs avec la mise en accessibilité PMR dans le cadre de la rénovation globale de la place du Général de Gaulle.

D'importants travaux menés dans la commune de Duclair pour la requalification de la place Charles de Gaulle sont menés depuis avril 2017 pour une durée d'un an. L'objectif de ces travaux est la restructuration complète de la place avec la création d'espaces publics apaisés avec des matériaux de qualité, d'aires de jeux pour les enfants et d'une zone de détente à proximité immédiate de l'Hôtel de ville ; la réfection complète de l'éclairage public et la mise en valeur de la Mairie ; la mise en place de colonnes enterrées sur la place, la construction par la commune de deux halles sur la Place du Marché et la mise en place d'aménagement permettant de pacifier la circulation en prenant en compte les accès aux commerces.

La Métropole apporte également son soutien aux collectivités quand nécessaire dans le cadre de sa mission première : le service public.

Ainsi, la Métropole compétente sur les espaces publics et la voirie décide, pour éviter tout risque de coupure du trafic sur l'axe RD 982 reliant les bassins de vie de la Métropole et de l'Agglomération Caux Vallée de Seine, d'apporter son soutien financier au Département de la Seine-Maritime pour **les travaux de confortement des berges de Seine à Saint-Pierre-de-Varengeville** qui seront réalisés d'ici la fin de l'année 2017. Une subvention de 50% sera attribuée soit 265 037 € pour préserver cet ouvrage mettant en péril la chaussée.

Culture : partenariats de haut niveau entre la Réunion des Musées Métropolitains et des grands établissements nationaux

La Métropole Rouen Normandie, dans le cadre de sa politique culturelle, souhaite favoriser l'accès à la culture, offrir une programmation attractive et diversifiée, développer une nouvelle relation au public et au territoire et proposer ainsi une politique scientifique en lien avec des acteurs culturels nationaux ou locaux.

Dans la lignée du partenariat établi en avril dernier entre la Réunion des Musées Métropolitains (RMM) et le musée du Louvre, de nouvelles collaborations vont être engagées avec le Musée d'Orsay, le Musée de l'Orangerie et le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou.

Tous ces établissements partagent des missions et des compétences communes, pour lesquelles ces conventions de partenariat porteront sur la recherche et la collaboration scientifique, la valorisation des collections par des prêts, des dépôts d'œuvres et la tenue d'expositions temporaires, ainsi que sur l'expertise et l'échange de compétences à travers des actions pédagogiques et de médiation. Ces partenariats témoignent de l'ambition portée par la RMM pour son projet muséal comme pour la place imminente qu'elle entend assurer dans le paysage des musées en France.

Au niveau local, la Fabrique des Savoirs et le Cirque Théâtre d'Elbeuf vont également collaborer pour permettre la valorisation du territoire elbeuvien et de son patrimoine architectural. Des actions auprès des établissements scolaires et universitaires seront menées conjointement en ce sens.

Un nouveau Panorama XXL en septembre

Depuis l'ouverture du Panorama XXL en décembre 2014, trois panoramas de l'artiste Yadegar ASISI ont été présentés au public, dont deux œuvres existantes, Rome 312 et Amazonia, ainsi qu'une création, Rouen 1431, exposée depuis le 28 mai 2016 jusqu'au 10 septembre 2017.

À partir du 15 septembre 2017, les visiteurs pourront découvrir une œuvre sur le thème de **la Grande Barrière de Corail** qui sera complétée d'une exposition pédagogique qui aura vocation à sensibiliser le public aux enjeux de la préservation de la biodiversité et de la lutte contre le dérèglement climatique dans l'espace attenant à la rotonde.

La Métropole au service du développement économique

- **Pour optimiser le potentiel économique du territoire, un enjeu stratégique : la reconversion des friches**

Au titre de sa compétence économique, la Métropole, définit et les disponibilités foncières destinées à l'accueil des activités économiques et à leur développement.

Afin de compléter l'offre foncière actuellement disponible et celle qui sera disponible à l'issue des procédures d'aménagement, la Métropole anticipe et engage un recensement détaillé de terrains diffus, bâti ou non, rapidement mobilisables (friches récentes non encore repérées, réserves foncières non bâties...), et susceptibles d'accueillir de nouvelles activités économiques, notamment les activités de production. Une étude va être menée, via Rouen Normandie Aménagement (RNA), sur quatre communes susceptibles de présenter du potentiel compte tenu de leur configuration foncière et de leur tissu industriel : Grand-Couronne, Petit-Couronne, Grand-Quevilly et Petit-Quevilly.

Cette démarche vient compléter le travail partenarial de revitalisation engagé depuis plusieurs années sur Seine Sud affecté aux projets industriels et l'étude récemment engagée par la Métropole pour mieux identifier le besoin des entreprises de production et les réponses foncières à apporter sur les vallées du Cailly et de l'Austreberthe.

L'étude sera réalisée en trois grandes phases avec l'objectif d'un achèvement mi-2018. Elle visera notamment, après identification des sites, à proposer des scénarii de valorisation ou d'aménagement permettant d'accueillir de nouveaux projets économiques.

- Une phase de cadrage définie en concertation avec RNA et la Métropole portant sur la nature, le statut et le niveau de contrainte du foncier recherché.
- Une phase d'inventaire portant sur l'identification et la cartographie de sites repérés décrivant pour chaque site ses caractéristiques générales, le régime de propriété, le contexte réglementaire et environnemental applicable, l'accessibilité, le potentiel de valorisation.



- Une phase d'identification, pour chaque site retenu, de scénarii de valorisation ou d'aménagement, des coûts estimés et de propositions de préfiguration des modes opératoires.

- **La Métropole aux côtés des entreprises pour faciliter leur implantation**

La Métropole soutient au titre de ses aides à l'immobilier la société NORDFILM SAS, qui a décidé d'acquérir et de réhabiliter un bâtiment industriel de 8 100 m² sur le site de Vallourec à Déville-lès-Rouen avec pour ambition de créer d'ici à l'horizon 2019, 24 emplois. **La Métropole accorde une subvention de 110 000€ au titre de son dispositif d'aide Dynamique Immobilier pour la concrétisation de ce projet qui participe à la réindustrialisation de la vallée du Cailly.**

Dans le cadre de **son dispositif Dynamique Location de bureaux**, la Métropole accorde également **37 584€ à la société MDI Technologies pour son implantation sur 432 m² de bureaux dans l'immeuble Vauban**. Ce développement de l'entreprise permettrait d'ici à 3 ans la création de 5 emplois supplémentaires minimum pour cette PME.

- **Soutenir les commerçants**

La Métropole Rouen Normandie mène trois projets majeurs dans le centre-ville de Rouen pour améliorer le cadre de vie des usagers : ligne T4, « Cœur de Métropole » et le réaménagement des abords de la gare rive droite. Dans le même temps des travaux de modernisation des infrastructures et réseaux s'imposent à elle et aux concessionnaires.

Dans ce contexte, la Métropole met en place un Comité de Pilotage qui doit prendre des mesures **spécifiques pour soutenir les acteurs économiques concernés du centre-ville rouennais sur la période 2017-2019 en accompagnant les organisations représentatives des commerçants à monter des opérations et événements commerciaux déjà instaurés (braderies, soldes...) ou d'actions commerciales ponctuelles.**

Un budget global de 300 000 € est approuvé pour la période 2017-2019, dont 100 000€ d'ores et déjà inscrits pour l'année 2017.



L'enseignement supérieur : marqueur de la dynamique métropolitaine

La Métropole Rouen Normandie est une métropole étudiante qui compte plus de 40 000 étudiants, des campus et des grandes écoles proposant de nombreuses offres de formation. Consciente de leur importance pour son dynamisme économique, social et culturel, la Métropole s'implique afin de renforcer l'attractivité du territoire pour les étudiants.

Ainsi, la Métropole et l'Université de Rouen Normandie ont initié une collaboration entre 2014-2016 qu'elles décident de poursuivre et de développer à travers une nouvelle convention pour la période 2017-2019. Celle-ci visera à favoriser la réussite étudiante et l'insertion professionnelle tout en plaçant l'excellence des formations, l'excellence scientifique et l'innovation au coeur du développement métropolitain. Ce partenariat sera pour l'Université un vecteur supplémentaire d'implication dans les dynamiques partenariales et territoriales initiées avec les différents acteurs des 5 campus de l'agglomération rouennaise (Technopôle du Madrillet, Mont-Saint-Aignan, Rouen Innovation Santé, Pasteur, Elbeuf).

4 axes majeurs ont été identifiés :

- Faire des campus des lieux majeurs de la stratégie métropolitaine ;
- Stimuler le développement économique, l'innovation et l'emploi ;
- Agir pour la visibilité et l'attractivité de la Métropole ;
- Dynamiser la vie de campus.

Contact Presse

Marion FALOURD
Attachée de presse de la Métropole Rouen Normandie
Marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr
02 32 12 23 16 - 06 16 21 38 54